

Villa Valmont

Appel à candidatures pour l'année 2025

Résidence d'écriture de long-métrage documentaire

13 octobre - 12 novembre 2025

La Villa Valmont

Située sur les hauteurs du parc de l'Ermitage à Lormont, la Villa Valmont - Maison des Écritures et des Paysages est un espace international de résidences dédié à la création contemporaine écrite sous toutes ses formes : littérature, scénario, BD, arts dramatiques, essai, stand-up...

La Villa Valmont propose à la fois un accueil d'auteur·ices en résidence à l'année, des ateliers et actions de médiation in situ et hors les murs et une saison culturelle faite de rencontres et d'événements avec pour fil conducteur les écritures contemporaines.

À travers son activité de résidence et sa saison culturelle, la Villa Valmont promeut la convivialité et encourage la rencontre entre les artistes et les publics. Nous demandons aux candidat·es de bien tenir compte de la nature de notre activité avant de postuler : si la Villa Valmont offre des moments de calme propices à la création, elle peut également accueillir des événements et des activités (ateliers avec enfants, performances, rencontres...) qui peuvent parfois troubler le calme des espaces communs mais également être sources de rencontres, d'inspiration, de créativité et de partages fertiles.

La Villa Valmont propose des résidences pensées dans la complémentarité qui s'adressent à des auteur·ices en voie de professionnalisation, émergent·es ou confirmé·es. Elle donne leur place à toutes les étapes du processus d'écriture : intention, recherche, création, expérimentation, rodage, finalisation... Les auteur·ices sont accueilli·es à des étapes à chaque fois différentes de leur projet d'écriture. La Villa Valmont n'impose pas de production finale à l'issue de la résidence mais une présentation du travail en cours sous forme de sortie de résidence sera demandée aux auteur·ices..

Grâce à l'ensemble de ses résidences, la Villa Valmont embrasse donc des profils et parcours d'auteur·ices très variés et des étapes de création artistiques différentes.

La résidence d'écriture d'unitaire ou long-métrage documentaire

Les candidatures sont individuelles mais un·e collaborateur·rice peut être accueilli·e sur une période de 15 jours maximum pré-définie (voir plus bas).

L'appel à candidatures s'adresse aux auteur·ices ayant déjà réalisé au moins un film documentaire - court-métrage, unitaire ou long-métrage - pour la télévision, le web, les plateformes en ligne ou le cinéma.

La résidence d'écriture est d'une durée d'une semaine à un mois maximum, les périodes de résidence sont fixées par la Villa Valmont et ne peuvent être modifiées. Les candidat·es s'engagent à être disponibles aux dates de la résidence lorsqu'ils et elles déposent leur candidature.

La Villa Valmont offrira au·à la lauréat·e :

- une aide à l'écriture d'un montant total de 500€ bruts en droits d'auteur·ices par semaine ou jusqu'à 2000€ bruts en droits d'auteur·ices pour un mois. Si le·la candidat·e souhaite être accompagné·e d'un·e collaborateur·ice, le montant de la bourse de résidence ne varie pas ;
- la prise en charge d'un A/R domicile - Villa Valmont dans la limite de 150€* ;
- l'hébergement dans une chambre de la Villa Valmont (avec sanitaires et bureau privatifs) et la mise à disposition de ses espaces communs et de ses services (wifi, imprimante - copieur, salles de travail, vélos électriques...);
- la possibilité de bénéficier de consultations avec des professionnelles (à définir selon les besoins).

Les frais de nourriture restent à la charge des résident·es.

Pour les résidences qui durent d'une à deux semaines : les lauréat·es s'engagent à participer à une sortie de résidence ou rencontre publique.

Pour les résidences qui durent de trois à quatre semaines : les lauréat·es devront consacrer jusqu'à 30% de leur temps de résidence à des actions de médiation (ateliers, rencontres et interventions auprès des publics scolaires, du grand public ou de structures partenaires). Le programme de médiation auprès des publics

sera construit avec les lauréat·es. Iels s'engagent également à participer à une sortie de résidence publique.

**pour les auteur·ices ultra marin·es, la participation aux frais de transports est de 200€*

Les modalités d'accueil du collaborateur ou de la collaboratrice :

Les candidatures sont individuelles : un·e seule lauréat·e est désigné·e par le comité de sélection et une seule bourse de résidence est délivrée.

Toutefois, le ou la lauréate peut venir accompagné·e d'un·e collaborateur·ice dont la présence est nécessaire à l'avancée du projet artistique (co-auteur·ice, co-scénariste, metteur·euse en scène, script doctor...).

Dans ce cas de figure, la Villa Valmont :

- loge gracieusement le·la collaborateur·ice dans une chambre individuelle et met à disposition les mêmes services qu'au·à la lauréat·e de l'appel à candidatures ;
- prend en charge un A/R Villa Valmont - domicile dans la limite de 150€ ;
- permet que les deux résident·es ne restent pas sur la même durée de résidence (si l'un·e reste 1 mois, l'autre peut ne rester qu'1 semaine par exemple) ;
- ne délivre pas de bourse de résidence mais laisse la possibilité au binôme, si les deux parties le souhaitent, de se partager la bourse comme iels le veulent ;
- communique autour de l'accueil du·de la collaborateur·ice

Les critères d'éligibilité :

- avoir un projet d'écriture dans le domaine du documentaire de création
- être un auteur·ice de langue française et résidant sur le territoire français
- avoir déjà réalisé au moins un film documentaire - court-métrage, unitaire ou long-métrage - pour la télévision, le web, les plateformes en ligne ou le cinéma.
- être disponible aux périodes proposées de 1 semaine à 1 mois selon les besoins des lauréat·es

Critères de sélection :

- La qualité artistique du projet

- La dimension originale et inédite du projet artistique
- Le niveau d'adéquation entre le projet et la nécessité d'un temps de travail en résidence

Comité de sélection :

Le comité de sélection est composé de professionnelles de la filière.

Dates de la résidence :

- Entre le 13 octobre le 12 novembre 2025 pour le ou la candidate (possibilité de durée : d'une semaine à 1 mois entre ces dates. Le montant de la bourse de résidence est proratisé en fonction de la durée de résidence à raison de 500€ bruts en droits d'auteur·ice / semaine).
- Entre le 29 octobre et le 12 novembre pour le ou la collaborateur·rice.

En cas de résidence avec un·e collaborateur·rice, les durées de séjour du ou de la lauréate et de son ou sa collaboratrice peuvent différer (par exemple : l'un·e reste 2 semaines et l'autre 1 semaine). Dans ce cas de figure, le montant de l'aide est calculé sur la durée de séjour la plus longue.

Si la résidence est fractionnée sur la période proposée (par exemple : 1 semaine du 13 au 20 octobre puis 1 semaine du 3 au 10 novembre), la Villa Valmont ne prend qu'un seul A/R en charge par personne; les autres frais de transports sont à la charge des résident·es.

Aide financière :

La bourse de résidence est proratisée selon la durée de résidence dans la limite d'1 mois : 500 bruts en droits d'auteur·ice par semaine jusqu'à 2000€ bruts en droits d'auteur·ice pour le mois.

Le montant de la bourse est de 500€ bruts par semaine et ne varie pas si le ou la lauréate souhaite être accompagné·e d'un·e collaborateur·ice. Le montant est indiqué en brut droits d'auteur·ices (le montant net perçu par l'artiste sera donc moindre). Pour les artistes qui souhaiteraient percevoir la bourse sur facture (facture d'association, facture d'une structure de production...) le montant versé sera alors de 500€ TTC.

Les consultations avec des professionnelles sont financées par la Villa Valmont. Elles sont définies dans un second temps avec les lauréat·es selon leurs besoins. Les consultant·es sont des collaborateur·rices de la Villa Valmont (producteur·ices, scénaristes, script-doctors, consultant·es en développement ...).

Calendrier de candidature :

- dates de candidature : entre le 21 octobre et le 2 décembre à midi (tout dossier arrivé après l'échéance ne sera pas retenu).
- comité de sélection : la semaine du 13 janvier 2025
- annonce des résultats : à partir du 23 janvier 2025

Les pièces à fournir pour candidater :

- La fiche Candidat.e jointe renseignée
- Une présentation du projet (synopsis, plan narratif, démarche, intentions d'écriture, intentions de réalisation...) de 4 pages maximum
- Une note d'intention de l'auteur·ice précisant les axes d'écriture ou de réécriture de 1 page maximum
- Facultatif : tout élément artistique complémentaire pertinent (story-board, moodboard, photos, maquette vidéo, texte, images de repérages)
- CV de l'auteur·rice + accès en ligne vers une vidéo (**une seule**) présentant son travail
- Ce règlement lu, approuvé et signé

L'ensemble du dossier doit être envoyé sous forme d'un seul fichier numérique (PDF) à contact@villavalmont.com. Préciser en objet du mail "Candidature Résidence Documentaire"

Tout dossier qui ne respectera pas le format d'envoi et le nombre de pages requis sera écarté.

Renseignements :

Par mail: contact@villavalmont.com

Je déclare avoir pris connaissance de ces informations et je les accepte.

Nom, prénom

Date et signature